



Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Assurance maladie et accidents
Division Prestations
Schwarzenburgstrasse 157
CH-3003 Berne

Envoi par courriel : abteilung-leistungen@bag.admin.ch et
gever@bag.admin.ch

Berne, le 14 décembre 2018

**Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) – Révision
de la part relative à la distribution
Procédure de consultation**

Monsieur le Président de la Confédération,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant la révision de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) et de nous avoir transmis les documents y afférents.

La réglementation en matière de rémunération des canaux de distribution de médicaments prescrits par le médecin est insatisfaisante. Elle renferme une pléthore d'incitatifs négatifs décrits dans le rapport explicatif. Aux yeux du Parti socialiste suisse (PS), le principal problème tient du fait que le revenu des pharmaciennes et des pharmaciens dépend du prix de fabrication des médicaments. Ainsi, les fournisseurs de prestations sont incités à remettre des médicaments plus chers pour obtenir de meilleures rémunérations.

La présente révision vise à réduire les incitations indésirables lors de la remise ou de la vente de médicaments et à promouvoir la remise de génériques. Le calcul de la part relative à la distribution doit être revu. Le tout devrait permettre des économies de l'ordre de 47 millions de francs. Le PS reste dubitatif face au projet de révision soumis à son appréciation. En fin de compte, aucune des deux variantes avancées n'éliminera les problèmes soulignés tant que le revenu des prestataires concerné-e-s ne sera pas fixé indépendamment des prix de fabrication indiqués par l'industrie pharmaceutique. S'il fallait opter pour une des deux variantes, le PS plaiderait plutôt en faveur de la première. Cette dernière reste médiocre, car elle augmente légèrement le prix public des médicaments les moins chers. La seconde variante offre une prime relative aux prix artificiellement élevée pour les médicaments les moins chers et renforce l'incitatif à remettre les médicaments les plus chers de la première classe de prix. De cette manière, la remise de préparations originales par rapport aux génériques sera favorisée.

**Parti socialiste
Suisse**

Theaterplatz 4
Case postale · 3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch



Dans la classe de prix la plus élevée, le DFI propose d'augmenter la prime par emballage de 240 à 300 francs. Le département ne livre aucune explication plausible ou détaillée pour justifier ce renchérissement si ce n'est que les coûts de distribution ne seraient pas suffisamment couverts.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti socialiste
suisse

Christian Levrat
Président

Jacques Tissot
Secrétaire politique